ᐧᐃᓂᐯᑯᐃᐅᔥᒡ ᓅᐣᒥᑦᐅᐃᐅᔥᒡ ᐁ ᓇᑕᒫᑐᐧᑖᐤ (ᐃᐅᔥ ᐊᔾᑦ)
Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee)
Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)

ᐃᐅᔥ ᑎᐯᐅᐣᒥᑦᑭᑦ
Cree Nation Government
Gouvernement de la Nation Crie

Whapmagoostui
ᐋᐱᒪᑯᐣᑐᐃ

Chisasibi
ᒥᓴᓲᐃ

Wemindji
ᐃᒥᓐᑦ

Eastmain
ᐃᔾᒣᓐ

Waskaganish
ᐋᔾᑲᐣᐃᑲᓂᐣ

Nemaska
ᓄᒥᔾᑲᐤ

Waswanipi
ᐋᔾᐊᓂᐃ

Ouje-Bougoumou
ᐅᒣᐳᑯᒧ

Mistissini
ᒥᔾᑎᓯᓃ

Washaw Sibi
ᐋᐊᔅᐅ ᓲᐃ

MoCreebec
ᒧᑲᓇᐯᒃ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission viens établit une feuille de route pour la reconciliation entre le Québec et les Peuples Autochtones

Nemaska, Eeyou Istchee (30 septembre 2019) – La Nation crie d'Eeyou Istchee salue le *Rapport Final de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès* publié aujourd'hui à Val-d'Or.

Tel que mentionné par le Commissaire Viens dans ses remarques aujourd'hui, il est approprié que le Rapport ait été publié à Val d'Or, puisque c'est là que les évènements qui ont mené à la création de la Commission ont eu lieu. La Nation crie salue le courage des femmes autochtones qui ont raconté leurs histoires d'abus et d'inconduite. Sans elles, il n'y aurait pas eu de Commission. Nous leur devons nos remerciements.

Le rapport est très vaste et lance 142 appels à l'action pour éliminer et prévenir la discrimination et le traitement différencié dans les relations entre les peuples autochtones du Québec et les six services publics couverts par le mandat de la Commission: la police, les services de justice, les services correctionnels, les services de santé et services sociaux et les services de protection de la jeunesse.

Le rapport constate une discrimination systémique à l'égard des peuples autochtones dans ces services publics. Cette discrimination affecte sérieusement la qualité des services fournis aux peuples autochtones ou équivaut tout simplement à un déni de service.

Les appels à l'action établissent une feuille de route pour la réconciliation entre le Québec et les peuples autochtones. Ces appels à l'action proposent des mesures détaillées et pragmatiques pour améliorer les relations entre les fournisseurs de services publics et les peuples autochtones, notamment:

- **Des excuses publiques :** De nombreux témoins autochtones ont déclaré qu'il ne peut y avoir de réconciliation tant que les torts du passé ne sont pas reconnus. La Commission a entendu leurs voix et a invité le gouvernement du Québec à présenter des excuses publiques aux

membres des Premières Nations et aux Inuit pour les torts causés par les lois et les politiques, les normes et les pratiques des services publics

- **DNUDPA :** La Commission demande au gouvernement du Québec de collaborer avec les autorités autochtones afin de promulguer une législation garantissant que les dispositions de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) seront prises en compte dans sa législation, une mesure réclamée depuis longtemps par la Nation crie.

- **Logement :** La Commission affirme que la grave crise du logement chez les Autochtones est l'épicentre de nombreux problèmes auxquels font face les Premières nations et les Inuit. La Commission demande au Québec de collaborer avec le gouvernement fédéral afin que tous deux soutiennent financièrement le développement et l'amélioration du logement dans toutes les communautés autochtones du Québec.

  La Nation crie applaudit cette conclusion clé de la Commission, laquelle vient valider nos propres recommandations faites à la Commission. Tant que la crise du logement dans les communautés autochtones ne sera pas résolue, aucun progrès durable ne sera réalisé dans le traitement des problèmes sociaux, économiques et de santé auxquels sont confrontés les peuples autochtones. Nous sommes prêts à travailler avec le Québec et le Canada pour relever ce défi.

- **Justice et Police :** La Nation crie appuie fermement les appels à l'action 46 et 48 visant à mettre fin à l'incarcération des personnes vulnérables et en itinérance pour le non-paiement d'amendes pour des infractions municipales. Nous sommes également d'accord avec l'appel à l'action 38 visant à prolonger le délai de prescription pour le dépôt d'une plainte en déontologie policière d'un an à trois ans.

- **Mécanisme de suivi :** La Nation crie appuie fermement l'appel à l'action lancé par la Commission afin de charger le Protecteur du citoyen de surveiller la mise en œuvre des appels à l'action du rapport afin de s'assurer que ces recommandations ne soient pas simplement mises au rancart.

- **Culture :** De nombreuses carences dans les services publics sont causées par un manque de connaissance de la réalité autochtone. Nous saluons la recommandation de la Commission de sensibiliser davantage les Québécois aux réalités autochtones via l'éducation et la formation dans les écoles, les professions et les services publics, y compris la police.

- **Secteurs spécifiques :** Le rapport de la Commission énonce des appels à l'action concrets pour des secteurs de services spécifiques, notamment la police, le système de justice, les services correctionnels, les services de santé et les services sociaux et la protection de la jeunesse. Plusieurs de ces recommandations concernent les biais culturels et la nécessité de former les divers fournisseurs de services aux réalités autochtones.

Citation du Grand Chef Abel Bosum :

> « *La Nation crie d'Eeyou Istchee salue le rapport final de la Commission Viens à titre de feuille de route vers la réconciliation entre les peoples autochtones et le gouvernement du Québec. Nous remercions le Commissaire Viens et ses collègues pour leur diligence, leur intégrité et leur sensibilité tout au long du mandat de la Commission.*
>
> *Nous étudierons attentivement les appels à l'action du rapport et nous allons collaborer avec le Québec afin de les mettre en œuvre rapidement. Nous travaillons déjà très fort afin d'affronter la crise du logement dans les communautés cries par l'entremise de notre stratégie novatrice de logement de la Nation crie. Nous invitons le Québec à s'associer comme partenaire avec nous et le Canada dans cette démarche.* »

- 30 -

Contact: Melissa Saganash, tél. (418) 691-1111